

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 OCTOBRE 2023**

---

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUXON (Aube) étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Thierry LORNE, Maire.

Étaient présents : M. Thierry LORNE, Mme Martine MARTINOT, M. Patrick LECONTE, Mme Maryse DOSIERES, M. Francis DRUMINY, Mme Sylvie DUPLAN, MM. Christian GIBIER, Christian COLLOT, Valery FARCY, Mmes Isabelle COQUILLE et Karine GIBAUD

Étaient absents excusés : M. Stéphane PERTUISOT ayant donné pouvoir à M. Francis DRUMINY, M. Ludovic STIOT ayant donné pouvoir à Mme Martine MARTINOT, Mmes Véronique BECART et Magali ROBIN

Madame Maryse DOSIERES a été nommée secrétaire de séance

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils acceptent que des points soient ajoutés à l'ordre du jour :

93 rue de la Mairie - Location  
Archives communale -Dépôt des archives aux archives départementales  
Parcelle ZM31 - Acquisition  
263 grande rue - Location

Les membres du conseil ayant accepté à l'unanimité, ces points seront abordés au cours de la séance.

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** de louer, le bâtiment situé 93 rue du Moulin à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023  
et **FIXE** le loyer,

**CONFIE**, à titre de dépôt, les archives historiques de la commune d'AUXON aux Archives départementales de l'Aube,

**DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée ZM n° 31 d'une surface de 1 700m<sup>2</sup>,

**ACCEPTE** de transformer l'ancienne bibliothèque en logement,  
**DECIDE** de louer le logement et **FIXE** le loyer,

**EFFECTUE** des modifications budgétaires au budget de la commune de compte à compte afin de régler l'acquisition de la parcelle ZD n°10,

Vu la délibération du 16 mai 2023 décidant la mise en place d'un système de vidéoprotection sur l'ensemble de la commune,

**ACCEPTE** le plan de financement,

**SOLLICITE** une subvention du Conseil Régional pour la mise en place d'un système de vidéoprotection,  
**SOLLICITE** une subvention de l'État au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour la mise en place d'un système de vidéoprotection,  
**SOLLICITE** une subvention de l'État au titre de la DETR,

**ACCEPTE** de vendre à un entrepreneur de travaux forestiers :

- Billons : 15.00 HT la tonne
- Taillis pour plaquettes forestières : 10.00 HT la tonne

**AUTORISE**, après constatations de l'état des lieux, le remboursement du dépôt de garantie à l'ancien locataire suite à son départ du logement communal situé 305 grande rue,

**DECIDE** de louer, un petit bâtiment situé 544 rue de la mairie,  
et **FIXE** le loyer,

**ETABLIT** la participation financière de chaque commune du regroupement pédagogique intercommunal en fonction du nombre de repas servis à leurs élèves au cours de l'année scolaire 2022/2023,

Suite à la procédure de mise en concurrence par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube d'un contrat d'assurance "Groupe" garantissant contre les risques financiers des agents en cas de décès, d'arrêts pour maladies, accidents du travail...

**Décide** d'adhérer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion pour la couverture des risques financiers qu'encourt la Commune en vertu de ses obligations statutaires susmentionnées, pour :

- les agents affiliés à la CNRACL
- les agents affiliés à l'IRCANTEC

**APPROUVE** le rapport de gestion du Conseil d'administration 2022 de SPL-Xdemat.

Dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par délibération du 9 juin 2020, Monsieur Le Maire donne communication au conseil municipal des biens pour lesquels il n'a pas exercé le droit de préemption urbain.

La séance du conseil municipal étant close, une réunion de travail privée a conclu la soirée.

Le Maire